

(1)

( N° 107. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 MARS 1863.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1863 <sup>(1)</sup>

---

*Amendement présenté par M. GUILLERY.*

ART. 27.

Clergé supérieur du culte catholique; personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège : 311,700 francs (au lieu de 317,450 francs).

---

(<sup>1</sup>) Budget, n° 7.  
Rapport, n° 70.

---